



Mise sous tutelle Tardive

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:08**

Bonsoir encore à toutes et à tous,

Je vois pas de mal de monde venir lire ma requête,

Mais personne n'ose poster une réponse.

Merci de bien vouloir me dire s'il existe un recours.

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **21:12**

bonsoir

en quoi le fait que la tutelle a été tardive est responsable du décès de votre frere?qu'aurait pu faire la tutelle pour empecher votre frere de mourir?

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:15**

En fait, si la décision du juge n'avait pas été aussi tardive, il devait être accueilli dans une structure adaptée et surtout fermée car il avait de sévères troubles dont notamment perte d'orientation et de mémoire très grave de type Alzheimer.

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **21:28**

de quoi est décédé votre frere ? ne serait il pas aussi décédé en structure spécialisée?

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:34**

Il est resté dans une cave pour se protéger des intempéries, et n'a pas manger ni bu à cause de ses troubles.

Dans une structure adaptée, on lui aurait prodigué des soins adaptés et surtout qu'il était diabétique, il aurait eu ses médicaments, à boire et à manger.

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **21:38**

quel age avait votre frere? pourquoi était il dans une cave? chez lui? il vivait seul? il est décédé de faim et de soif?

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:42**

Mon frère avait 54 ans, comme vous avez pu le lire au dessus il était en établissement/centre d'accueil ouvert à Paris, mais qui ne pouvait plus s'occupait de lui car il était sujet comme je vous l'ai dit à de sévères troubles de type Alzheimer.il partait souvent du foyer et se perdait. Et cette fois-ci ayant eu ses pertes de mémoire, il a été retrouvé à estampes dans une cave privée d'un propriétaire.selon l'autopsie, il n'est pas mort d'un crime crapuleux car il ne portait pas de traces, mais plus de déshydratation, faim.

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:50**

Je ne comprends pas trop vos questions et où vous voulez en venir. Pardonnez moi, mais je vous parle de savoir si je peux remettre en question la lenteur de la justice et vous orientez vos questions sur un autre sujet:les troubles de mon frère et ses capacité. Le juge était au courant qu'il était en danger s'il n'y avait pas de mise sous tutelle rapidement!

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **21:53**

un médecin ne le suivait pas? c'était à un médecin de le placer dans un établissement spécialisé

après je ne sais pas quelle procédure judiciaire vous pouvez suivre ... peut etre contacter une association de malades mais qu'esperez vous de la justice exactement?

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **21:58**

le sens de mes questions? tenter de comprendre si il y a eu un dysfonctionnement quelque part ...ou si l'état de santé de votre frere ne pouvait qu'inévitablement aboutir à son décès et pour estimer si vous avez un recours ou pas comme demandé dans votre premier message....

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **21:58**

Mais est ce que vous comprenez la situation?

En fait le médecin attendait la décision de la mise sous tutelle qui devait être prononcé voilà près d'un an par un juge, sinon il ne pouvait pas le faire sans cette décision.

Mais j'attends que la justice me dise pourquoi tant de lenteur et de lourdeur administrative qui ont conduit au décès de mon frère malade.

Voilà ce que j'attends!pourquoi près de plus d'un an pour juste donner un papier qui aurait changer le cours des choses!cela a entraîné une mort, pas une simple conséquence.

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **22:01**

Oui je sais pardon vous essayer de m'aider...

Mais le fait que mon frère soit malade, le juge ne l'ignorait pas.le diabète ça se soigne, il n'avait pas de problèmes cardiaques ou autres. Il se perdait et la structure ouverte ne lui convenait pas.

C'est pourquoi son centre et le.medeci se battaient pour avoir cette fameuse mise sous tutelle.

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **22:04**

voyez un avocat qui vous dira si c'est"" jouable" ou pas mais vous voulez obtenir une condamnation de qui? de la lenteur de la justice? on va vous répondre que les juges sont surchargés et que oui il faut des fois attendre des mois et des mois.....

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **22:08**

Mais si personne ne bouge, on participe aussi à ce que ce système broye les personnes les plus fragiles d'entre nous.

Oui vous avez raison merci pour votre conseil, je vais voir un avocat pour savoir si c'est jouable, apparemment au tribunal de Nantes, pour une affaire de droit familial, l'état à été condamné pour sa lenteur.

Merci et bonne soirée à vous!

Par **jodelariege**, le **01/07/2021** à **22:16**

avec plaisir . et tenez nous au courant meme dans plusieurs mois ... cela peut interresser d'autres personnes merci d'avance

Par **Zima**, le **01/07/2021** à **23:26**

Oui je reviendrais vers vous!